

RÈGLEMENT

LE DERNIER HOMME DEBOUT MAURIENNE

PRÉSENTATION

Le Dernier Homme Debout Maurienne est une course à allure libre d'endurance par élimination, qui se déroule en individuel, le tout sur une boucle de 7,3 km.

Tout participant retirant son dossard et prenant le départ de Le Dernier Homme Debout Maurienne accepte et valide le présent règlement.

1.CONDITIONS DE PARTICIPATION

1.1 Âge minimum

L'inscription est ouverte aux personnes nées avant le 29 octobre 2002, c'est-à-dire ayant 20 ans révolus au jour de l'épreuve.

1.2 Licence FFA ou certificat médical

Afin de valider son inscription, chaque participant devra fournir à l'organisation :

- soit une copie de sa licence FFA pour l'année en cours (licence "Compétition" ou "Athlé running" ou "Athlé entreprise" ou "Pass running")
- soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

Aucun autre document ne sera accepté.

Le certificat ou la copie de la licence devra être obligatoirement envoyé par courrier ou par email dans les 15 jours suivant l'inscription. A défaut de réception dans ces délais, l'inscription du concurrent sera annulée.

1.3 Inscription

Le droit d'engagement est fixé à 47 € par concurrent. Les inscriptions ne sont possibles qu'à partir du site www.ledernierhommeдебout.run, aucune inscription par courrier ou sur place ne sera possible.

Aucun échange et revente de dossard n'est autorisé.

1.4 Annulation de l'inscription

Un participant désirant annuler son inscription pourra le faire uniquement en cas d'accident ou de maladie grave ; il sera alors nécessaire de fournir un certificat médical signé et tamponné par le médecin attestant de la contre-indication à participer au Dernier Homme Debout Maurienne.

Toute autre cause d'annulation devra être justifiée par un certificat signé et tamponné délivré par l'autorité compétente.

Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard dans les 15 jours précédant la date de l'épreuve. Les demandes seront traitées dans les deux mois qui suivent la course.

1.5 Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera exclusivement sur place à partir de 09h00, sur présentation d'une pièce d'identité avec photo. La présence de chaque participant sera obligatoire. Le dossard doit être fixé sur le torse, afin qu'il soit parfaitement identifiable en toutes circonstances.

En fonction des conditions sanitaires au jour de la course, un pass sanitaire ou vaccinal pourra être exigé pour la remise du dossard. En cas de non-conformité aux mesures sanitaires en vigueur, le concurrent pourra être interdit de départ sans pouvoir prétendre au remboursement de son inscription.

1.6 Droit à l'image et communication

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contacts à ses partenaires sauf refus signifié du participant.

1.7 Assurances et risques encourus

Responsabilité civile : conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il est conseillé aux autres participants de souscrire une assurance individuelle complémentaire.

L'organisation tient à préciser aux participants que cette course requiert un entraînement physique adapté. En s'inscrivant le participant renonce de fait à faire valoir, toutes revendications, de quelque nature qu'elles soient, à l'encontre du club organisateur. Ceci concerne en particulier tout accident, blessure, piqûre d'insecte, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres, se produisant au cours de l'épreuve.

1.8 Éthique et responsabilité

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement et à ne rien jeter sur le parcours.

Il se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et les bénévoles. Toute personne présente sur le site de l'épreuve est entièrement responsable des dégâts qu'elle cause sur soi et sur autrui.

En conséquence, il est important de respecter l'environnement des sites traversés le jour de la course. Les participants suivront un parcours intégralement balisé. En cas d'interruption des balises, ils devront prévenir l'organisation et revenir jusqu'au dernier point de contrôle.

La sécurité est un impératif : un dispositif de sécurité et de santé mis en place par l'organisation sur le site du départ, mais il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle de tous. Durant la course, tous les participants se doivent assistance mutuelle. Des signaleurs seront présents aux traversées de routes dangereuses. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.

2.CONDITIONS DE COURSE

2.1 En course

Le Dernier Homme Debout Maurienne se déroule en individuel.

2.2 Briefing d'avant course

Un briefing aura lieu le samedi 30 octobre à 11h00 à la salle Belledonne de Saint Rémy de Maurienne, afin de communiquer aux participants les dernières informations concernant l'épreuve et/ou la météo. La présence de tous les participants est indispensable. En fonction des prévisions météorologiques, l'organisation pourra annoncer une modification du parcours.

2.3 Départ

Le départ aura lieu le samedi 30 octobre à 11H50, à la salle Belledonne de Saint Rémy de Maurienne.

2.4 Boucle

La boucle fait 7,3 kilomètres environ pour 280 m de dénivelé positif. Le parcours sera intégralement balisé. L'utilisation d'une carte n'est pas nécessaire. Des contrôles de participants auront lieu tout au long du parcours (pointages dossards), à la discrétion de l'organisation.

2.5 Déroulement de la course, élimination et assistance

- Le temps maximum autorisé pour accomplir une boucle est de 60 minutes.
- Tout coureur n'ayant pas franchi la ligne après 60 minutes est éliminé.
- Pour la première boucle, les participants bénéficieront de 70 minutes (et non pas de 60)
- L'assistance en zone de ravitaillement est autorisée à partir du 7ème tour. Un seul accompagnant par coureur, déclaré à la remise des dossards, sera autorisé à accéder à la zone d'assistance.
- Pacer autorisés sur le parcours uniquement après le 7ème tour (un pacer par coureur).
- Pour être déclaré vainqueur, un coureur doit terminer une dernière boucle SEUL en moins de 60 minutes. S'il n'y parvient pas, personne ne pourra être déclaré Dernier Homme Debout et il n'y aura donc pas de vainqueur.
- L'assistance est interdite sur le dernier tour
- Si après 23h de course et 23 boucles, plusieurs coureurs sont encore en course, c'est celui qui franchira le premier la ligne d'arrivée de la dernière boucle qui sera déclaré vainqueur.

2.6 Ravitaillements

La course comportera 1 point de ravitaillement sur le site du départ avec solide et liquide. Il n'y aura pas de gobelets ou de bols sur la table de ravitaillement. Chaque concurrent devra avoir son ou ses propres contenants.

Chaque participant aura sa zone personnelle couverte, dont l'emplacement sera matérialisé à proximité de la zone du départ.

2.7 Équipement et matériel obligatoire

Chaque participant devra porter sur lui tout au long de l'épreuve le matériel obligatoire suivant :

- Pour le jour : couverture de survie
- Pour la nuit : couverture de survie + gilet fluo ou dispositif réfléchissant + lampe frontale

2.8 Météo

En cas de mauvaises conditions météorologiques ou de décision préfectorale, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours et de neutraliser la course, l'heure de départ et même de l'annuler sans que les concurrents ne puissent prétendre à un remboursement.

Les participants en seront informés lors du briefing.

2.9 Abandons et éliminations

Sauf cas de force majeure, l'abandon n'est possible qu'au site de départ.

Si le point d'abandon n'est pas accessible aux véhicules de secours ou de l'organisation, le participant devra regagner le point de rapatriement le plus proche par ses propres moyens. Il lui est interdit de quitter le circuit balisé sans en avoir au préalable averti l'organisation et en être dûment autorisé.

Tout abandon en cours de la course, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation.

L'élimination signifie l'exclusion définitive du participant.

Tout manquement au règlement entraîne l'élimination. L'élimination peut avoir lieu lorsque le directeur de course ou les chefs de postes des différents points de contrôle constatent un ou plusieurs des manquements suivants :

Manquements au règlement

Emprunt d'un itinéraire hors balisage représentant un raccourci
Absence de matériel obligatoire la nuit
Jet de détritus volontaire par un participant ou un membre de son entourage
Non-respect des personnes (organisation, bénévoles ou participants)
Non-assistance à personne en difficulté

Pénalisation

Elimination
Elimination
Elimination
Pénalité 15 min
Pénalité 10 min

Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera dû par l'organisation.

2.10 Sécurité et assistance médicale

N° de téléphone d'assistance de l'organisation (à utiliser UNIQUEMENT en cas d'urgence) : celui-ci sera communiqué au retrait des dossards et ne doit être utilisé qu'en cas d'urgence.

Un poste de secours implanté à la salle Belledonne est destiné à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant au poste de secours
- en appelant le PC course ou en demandant à un autre coureur de prévenir les secours.
- Il appartiendra à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugent en danger

- à faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessite. Les éventuels frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels sont supportés par la personne secourue qui doit également assurer son retour de l'endroit où elle est évacuée.

Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

3.DOPAGE

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

4.CLASSEMENTS ET DOTATIONS

Le classement principal sera établi en fonction du nombre de tours effectués en intégralité. Pour chaque classement seront récompensés la meilleure femme et le meilleur homme.

- Dernier Homme Debout et Dernière Femme Debout (24 tours au maximum)
- Classement au meilleur des 6 premiers tours
- Classement au meilleur des 10 premiers tours
- Classement du meilleur temps sur un tour
- Classements surprise

Le gagnant de Le Dernier Homme Debout Maurienne recevra également un dossard pour l'édition de Belgique.

Seul le directeur de course est habilité à prendre en compte et juger de la pertinence d'éventuelles réclamations, qui devront être déposées dès l'arrivée.